

# SURVIVANCES LINGUISTIQUES AFRICAINES DANS LES CREOLES : PERMANENCE DE MOTS ET PRESERVATION DE SENS ; LE FONGBE DU BENIN ET LE CREOLE HAÏTIEN

**Comlan Zéphirin TOSSA**  
**Université d'Abomey-Calavi (BENIN)**  
[cztossa@yahoo.com](mailto:cztossa@yahoo.com)

## Résumé :

Les langues créoles sont nées, pour la plupart, dans des milieux où l'esclavage a mis ensemble des personnes ne parlant pas la même langue. Elles sont des langues à part entière tout en présentant des survivances des langues africaines. Dans le créole haïtien, on note des traits de langues africaines proches du fongbe, une des langues principales de la République du Bénin. La présence du vodun à Haïti est une preuve qu'une grande partie de la population d'Haïti provient du Bénin. Dans cet article, la langue fongbe est prise comme base pour montrer que le créole haïtien a été généré, pour l'essentiel, par un processus de relexification par lequel les mots ont gardé des formes phoniques correspondant au français, mais ont conservé des sens conformes au fongbe. Cette permanence des mots du français avec la préservation des sens du fongbe a été évoquée par d'autres auteurs. Mais, ces auteurs n'ont pas justifié pourquoi ce sont les traits sémantiques qui sont préservés. Nous soutenons, dans cet article, que ce sont des raisons d'ordre psychosociologique et historique qui sont à la base de ces préservations de sens. Dans leur lutte pour leur survie en tant qu'êtres humains, les esclaves ont voulu conserver leurs cultures en gardant ce qui sous-tend ces cultures : les sens des mots de leur langue maternelle.

**Mots-clés :** Créoles ; créole haïtien ; créolisation ; genèse des langues créoles ; survivances africaines en Amérique ; fongbe ; vodun ; Bénin ; préservation de sens ; relexification.

## Abstract :

Most of the Creole languages originated from the environments where the slave trade has brought together people speaking different languages. They are full-fledged languages keeping some African languages survivals. In the Haitian Creole, there are some African languages features close to Fongbe, one of the most spoken languages in the Republic of Benin. The presence of Voodoo in Haiti is a proof that the majority of the Haitian people comes from Benin. In this paper, Fongbe is taken as a background to illustrate that the Haitian Creole has been essentially generated by a relexification process through which the words have kept phonic forms similar to French, but have preserved the Fongbe words meanings. This permanence of French words with the preservation of the Fongbe meanings has been mentioned by other authors. But these authors failed to justify why it was only the semantic features that were preserved. We sustain in this article, that psycho sociological and historical reasons are the basis of these preservations of meaning. In their struggle for survival as human being, the slaves wanted to conserve their cultures by keeping what underlies these cultures: the meanings of the words of their mother tongue.

**Key-words:** Creole languages ; haitian Creole ; creolisation ; genesis of creole languages ; african survivals in America ; fongbe ; voodoo ; Benin; preservation of meaning ; relexification.

## I. INTRODUCTION

Il est une évidence qu'une grande partie de la population actuelle d'Haïti est d'origine africaine. La langue parlée par les populations aujourd'hui dans ce pays fait partie du groupe de langues qu'on convient d'appeler "les langues créoles" .

Les langues auxquelles on donne le qualificatif de "créole" se sont développées dans le contexte historique de l'esclavage où des personnes d'origine africaine ont été mises en contact avec d'autres personnes d'origine européenne et amérindienne. CHENET (1975) décrit ce contexte en des termes qu'il qualifie lui-même de schématiques en écrivant que "trois races humaines furent réduites en esclavage dans le nouveau monde. Les amérindiens au XVIe siècle, les paysans et artisans du nord de la France au XVIIe siècle, et les Africains de la région soudanaise et de la vallée du Congo au XVIIIe siècle"<sup>1</sup>. Il s'agit ainsi, pour la plupart des cas, de situations sociales relativement complexes où les Africains utilisaient ce qu'on peut appeler "jargon" ou "pidgin" dans un environnement où ils étaient confrontés à plusieurs langues différentes. Ceci a duré plusieurs années et ce contact prolongé entre des personnes qui n'ont pas de langues communes a été incontestablement à l'origine des langues créoles. Il y avait, d'une part, les esclaves venant de diverses parties de l'Afrique et n'ayant pas toujours une langue commune et d'autre part les maîtres européens de ces esclaves. A ces deux principaux groupes, il faut certainement ajouter quelques amérindiens qui étaient des populations autochtones.

Bien qu'il y ait des controverses sur la genèse des langues créoles, on peut reconnaître que le fondement social de la formation des créoles est connu : la situation sociale était fortement marquée par une diglossie en faveur de la langue des maîtres blancs (négriers ou planteurs). Les esclaves étaient donc dans cette situation sociale où leurs langues maternelles devaient disparaître d'autant plus que, dans certains cas, il y avait une variété de langues maternelles.

Or comme on le sait depuis Lavoisier, sur la terre rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. Ceci est vrai pour les substances physiques. Mais, c'est aussi vrai pour les valeurs immatérielles que sont les langues. Il faut ajouter à ceci la force de résistance que constitue la lutte naturelle que livrent les êtres humains pour ne pas laisser disparaître leurs valeurs intrinsèques, leurs identités culturelles qui sont détenues en dernier ressort par la langue. Donc, n'étant pas en mesure d'utiliser la langue des maîtres, les esclaves noirs s'approprièrent néanmoins les mots de cette langue tout en leur affectant, pour la plupart, les sens qu'ils auraient eu dans leurs langues maternelles. Il s'ensuit que les constructions des phrases suivent les structures syntaxiques des langues africaines qu'ils connaissaient. De ces

---

<sup>1</sup> Cette citation est tirée d'un texte lu en décembre 1973 à Dakar par Gérard CHENET devant les participants à la cinquième biennale du Français Universel. Ledit texte a été publié en 1975 par la revue *Ethiopiennes*. On peut consulter ce texte sur le site : <http://www.refer.sn/ethiopiennes>.

contacts complexes entre les maîtres dominants et les esclaves africains dominés, on est arrivé à la naissance de nouvelles langues: les créoles.

Aujourd'hui, on sait que les langues créoles ont évolué de façon qu'elles ne doivent pas être considérées comme des formes dégradées des langues dont elles sont issues, c'est-à-dire les langues africaines des esclaves et les langues des européens qui les ont conduits dans les Amériques. Les créoles sont des langues à part entière; avec leurs propres systèmes phonétiques et phonologiques, leurs propres systèmes syntaxiques et sémantiques.

Cependant, il y a des évidences des survivances linguistiques provenant des langues africaines dans tous les créoles. Ces faits ont été traités et étudiés par beaucoup de travaux dans la littérature.

Le phénomène de la formation des langues créoles a été abordé par plusieurs auteurs. On déduit des travaux de LEFEBVRE et LUMSDEN (1989) par exemple, qu'il y a eu relexification et que les esclaves ont conservé les formes phonétiques des mots en français en leur affectant les sens que ces mots avaient dans les substrats linguistiques africains. Nous reviendrons plus en détail sur cette question. Mais la question fondamentale à laquelle nous allons nous intéresser dans cet article est de savoir pourquoi ce sont les traits sémantiques qui sont en priorité les survivances linguistiques des langues africaines dans le créole haïtien d'aujourd'hui ? Nous pensons que la raison est fondamentalement ontologique : l'instinct de survie qui pousse les êtres humains à préserver les bases de leur existence en tant qu'entité humaine face à la volonté de phagocytose d'une autre entité a poussé les esclaves à préserver les sens véhiculés par leur langue d'origine. Les traits sémantiques d'une langue sont les dépositaires et les garants de l'existence des hommes qui parlent cette langue. Mais, intéressons-nous d'abord à la question générale de la survivance des cultures africaines dans les Amériques.

## **II. LA QUESTION DE LA SURVIVANCE DES CULTURES AFRICAINES DANS LES AMERIQUES**

Les survivances des cultures africaines dans les Amériques ont été étudiées par plusieurs chercheurs qui se sont penchés sur divers aspects des questions culturelles (PALMER (1998), BASTIDE (1996), ABARRY & ASANTE (1996), RAWLEY (1981) LAWTON, (2005)). D'une manière générale, les influences africaines sur les cultures américaines se font sentir dans presque tous les domaines culturels. Dans un article publié par l'UNESCO et intitulé "Ça swing dans les mémoires", LAWTON (2005) dresse un panorama global des influences africaines dans la musique et la culture des Amériques. Il indique que le jazz, et avec lui d'autres styles de musiques afro-américaines comme le blues, sont des musiques avec des rythmes syncopés, empruntés à la musique traditionnelle d'Afrique de l'Ouest, à la sonorité des tam-tams des musiques africaines en général et à la musique populaire européenne. Il précise que l'héritage africain est aussi à la base de la samba brésilienne, de la rumba cubaine, du calypso de Trinité-et-Tobago; musiques qui ont connu un vif succès sur la scène internationale. Le calypso a subi des influences européennes, nord-américaines et caribéennes, donnant naissance au reggae et à la plus controversée de toutes les formes de musique noire aujourd'hui : le rap. La musique cubaine trouve également son origine dans la musique rituelle des esclaves africains, à laquelle sont venues se mêler les liturgies catholiques mais aussi les guitares espagnoles. Le cas de la rumba est révélateur. Il s'agit d'une musique et d'une danse créées par les esclaves noirs à Cuba. Originaires du

**REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE**  
**SUDLANGUES** N° 9 - 2008

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)  
 sudlang@refer.sn Tel : 00 221 548 87 99

Royaume Koongo (qui comprenait le nord Angolais, le sud du Congo-Kinshasa, le Congo-Brazzaville et le sud du Gabon), ces esclaves ont introduit à Cuba la "danse du nombril" qui était appelée en langue Koongo "nkumba". C'est cette rumba que les musiciens congolais d'aujourd'hui se sont réappropriés et qui est devenue la danse et la musique moderne congolaise. Comme on le sait, elle s'est ensuite étendue à toute l'Afrique noire qui la consacre comme le fil conducteur musical d'une certaine identité africaine, une sorte de "boussole" culturelle noire.

Dans le domaine de la religion, le vodun<sup>2</sup> à Haïti est une bonne illustration de survivances culturelles. En effet, contrairement à une idée répandue dans certaines parties du monde, le vodun n'est pas né en Haïti, il vient d'Afrique, d'une ère culturelle qui couvre aujourd'hui le sud du Bénin, du Togo et en partie du Ghana. Le vodun est encore aujourd'hui la religion traditionnelle des peuples qui habitent cette région de l'Afrique.

Les esclaves africains ont ainsi apporté dans le "Nouveau monde" leurs traditions religieuses, le vodun, qui a donné aux esclaves africains d'Haïti la force de survivre, de résister et même de s'émanciper de l'asservissement.

On trouve aussi des survivances africaines dans la cuisine des Amériques. La *soul* est le nom d'une musique issue de la rencontre du gospel et du blues. Mais, c'est aussi le nom donné à une cuisine, souvent associée aux Afro-américains du sud des Etats-Unis. La nourriture *soul* est une forme de réaction à l'oppression raciale et économique. Elle utilise des ingrédients bon marché comme la patate douce, la cacahuète, le gombo, et le riz. Le poulet frit du Kentucky, plat rudimentaire initialement élaboré par les Noirs, a d'ailleurs servi de produit phare à une chaîne de restauration rapide aujourd'hui implantée dans le monde entier.

Sur le plan linguistique, les recherches actuelles montrent que l'anglais des noirs américains a retenu des éléments de la culture africaine. LOTCH (2005) fait remarquer que "dans un premier temps les chercheurs se sont concentrés sur l'élaboration de "lexiques" des mots africains de différentes origines ethniques, conservés dans le vocabulaire du Black English. Actuellement, on s'attache à montrer d'autres caractéristiques linguistiques : combinaisons de sons, constructions syntaxiques ou signifiantes propres au style de communication des noirs américains. Des distinctions ont été relevées portant sur la tonalité de ce langage et les formules "harmoniques" dont on retrace l'origine dans les antécédents africains. La formation de la langue, le black speech, est l'objet d'études linguistiques approfondies qui montrent qu'on avait généralement sous-estimé cet élément fondamental, déterminé par le social et le psychologique, et les déterminants en retour. On retient souvent l'exemple du Gullah, un dialecte propre à la côte Sud de la Caroline, combinaison d'anglais et de plusieurs langues africaines".

Tout ceci montre que les survivances africaines dans les cultures américaines sont évidentes.

En ce qui concerne les créoles, plusieurs auteurs ont reconnu que ces langues ont conservé les structures syntaxiques des langues africaines et ont adopté les lexèmes des langues européennes. Mais en fait, adopter un lexème est une opération plus complexe qu'elle

---

<sup>2</sup> Il y a plusieurs prononciations et plusieurs écritures de ce mot. Nous adoptons celles utilisées au Bénin dans sa région d'origine. On lit phonétiquement [vodũ].

ne paraît. Il y a des implications sémantiques qui interviennent dans ce processus. Le présent article s'intéresse essentiellement à ces implications sémantiques. Mais avant d'aborder intrinsèquement cette question, intéressons-nous à l'origine de la population d'Haïti.

### III. A PROPOS DE L'ORIGINE DE LA POPULATION D'HAÏTI

Parmi les sites les plus connus d'où proviennent les esclaves qui ont peuplé les Amériques, il y a l'espace compris entre la rivière Volta (au Ghana) et la ville de Badagry (au Nigeria). COLLET-SEDOLA (1997) écrit que "ce littoral, qui correspond au Togo et au Bénin, était connu sous la dénomination de "Côte des esclaves". D'après l'opinion des marchands de l'époque, c'est ici qu'on achetait les meilleurs esclaves et que les droits perçus par les rois indigènes étaient les moins élevés. Les Français et les Anglais avaient établi un fort à Juda<sup>3</sup>, où il y avait aussi un comptoir portugais. Les principaux centres se nommaient : Queta, Petit Popo, Grand Popo, Juda, Cotonis, Porte-Nove<sup>4</sup> et Badagry". Tous ces centres sont aujourd'hui des villes du Bénin, du Togo et du Nigéria avec parfois des dénominations quelque peu différentes.

L'un des traits les plus saillants de la société haïtienne d'aujourd'hui et qui permet de déterminer les lieux de provenance de la population d'Haïti est la prédominance du vodun dans la culture haïtienne. A cause de cette prédominance de la religion vodun dans le pays, on est obligé de reconnaître que parmi les sites distingués comme servant à approvisionner les Amériques en esclaves, le site des "*Royaumes d'Ardra et de Juda*"<sup>5</sup> (COLLET-SEDOLA 1997), l'un des plus importants, a probablement été la région d'où proviennent la majorité de la population noire actuelle de Haïti. Ces royaumes couvrent essentiellement la partie méridionale de la République du Bénin d'aujourd'hui.

Le vodun a toujours été et est encore aujourd'hui la religion traditionnelle des peuples de l'actuel Bénin et du Togo. On observe par ailleurs que dans le langage utilisé pour les rituels du vodun à Haïti, on retrouve essentiellement des mots et expressions de la langue fongbe<sup>6</sup> parlée actuellement au Bénin. Par exemple, les termes utilisés pour désigner les dignitaires du culte vodun à Haïti sont presque les mêmes que ceux utilisés dans les milieux où on parle le fongbe dans le Bénin actuel.

Dans un "Glossaire du Vodoun" publié<sup>7</sup> par Estelle MANUEL (2008), on relève des termes sacrés dans le "langay", la langue des rituels vodun à Haïti, qu'on retrouve dans la langue fongbe du Bénin aujourd'hui.

<sup>3</sup> Aujourd'hui "Ouidah" au Bénin.

<sup>4</sup> Tous ces centres sont actuellement des villes du Bénin et du Togo.

<sup>5</sup> Ces royaumes s'appellent aujourd'hui : les royaumes d'Allada et de Ouidah.

<sup>6</sup> Le fongbe est une langue parlée actuellement en République du Bénin. Il couvre la partie méridionale et centrale du pays dans les régions où se situait l'ancien royaume du Danxoms. Il fait partie d'un groupe de langues appelées langues Gbe.

<sup>7</sup> Il s'agit d'une liste de termes sacrés publiée sur le site "<http://www.geocities.com/~flavodoun>". Il est précisé sur le site que "the following list has been compiled, studied and put in the indicated spelling by Estelle Manuel. It is part of the monumental work that was inspired by her years as a member of the society of "Le Péristyle de Mariani".

A titre indicatif on peut citer les exemples suivants<sup>8</sup>:

(1) Langaj	Français	Fongbe	Français
a) a-go	Langage servant à interpeller les esprits.	Àgò	Interjection pour entrer dans un lieu sacré ou de dévotion.
b) Akoklo	Animal sacrificiel ; poule ou coq prêt à être sacrifié	kòklo	Poulet
c) alada dawonmen	Lieu sacré	àlàdà dānxòmè	Alada danxome : ancien royaume de la République du Bénin
d) Bo	Puissance magique, force magique	bo	Puissance magique, force magique
e) To	Pays	Tò	pays

Toutes ces constatations justifient le fait que la population haïtienne est dans une bonne proportion originaire du Bénin actuel ou bien de la région africaine où on parle les langues apparentées au fongbe. Nous pouvons prendre en compte la langue fongbe du Bénin pour rechercher les survivances de traits linguistiques des langues africaines dans le créole haïtien d'aujourd'hui.

Il est évident que dans le langage utilisé dans les cultes vodun à Haïti, il y a des mots incompréhensibles qui sont tirés directement du rituel. Certains de ces mots sont encore reconnus par les populations actuelles de quelques pays de l'Afrique de l'Ouest, (Bénin, Togo, Nigéria). Cependant il faut croire que leur sens a pu évoluer au fil des siècles et il ne faut pas non plus négliger l'apport amérindien dans ces termes.

#### IV. LES THEORIES SUR LA GENESE DES LANGUES CREOLES

Les langues créoles se sont développées dans des circonstances historiques particulières et assez bien connues. Si on ne sait pas avec exactitude où et quand les langues naturelles sont apparues, on sait à partir de quand et exactement les espaces dans lesquels les langues créoles sont nées et ont évolué. Mais, malgré le fait que ces langues soient relativement récentes par rapport à toutes les autres, il y a de profondes différences au niveau des théories qui ont voulu rendre compte de leur genèse<sup>9</sup>. Dans son article sur la portée et les limites du concept de créolisation, CÉLIUS (1999) fait une présentation détaillée des diverses études qui ont tenté de rendre compte de la genèse des langues créoles.

Dans cette partie, nous allons faire une brève présentation de ces théories en insistant sur les aspects de conservation ou non des structures linguistiques.

##### 4.1. La réduction linguistique

<sup>8</sup> Les significés des termes en langaj sont tirés du Glossaire du Vodoun (Op. Cit.).

<sup>9</sup> LEFEBVRE et LUMSDEN (1989)

Cette théorie postule que les langues créoles sont nées à partir d'une sorte de jargon, un "baby talk" que les maîtres utilisaient pour communiquer avec les esclaves. Il s'agissait d'une langue "réduite" pour la rendre compréhensible par les populations d'origine africaine. C'était un parler où il n'y avait pas de genre, de nombre, de cas, etc.

Dans une telle conception, si on peut comprendre comment les mots des langues européennes se sont conservés, du moins en ce qui concerne leur forme phonique, comme dans le créole haïtien, on ne comprend pas comment, dans certains cas, les sens des mots africains se sont transférés sur ces formes phoniques.

#### **4.2. Les pidgins nativisés**

Dans beaucoup d'ouvrages de linguistique générale, on définit les langues créoles comme une forme de pidgin qui est devenu la langue maternelle des descendants des esclaves. Cette définition provient de la théorie qui postule que les esclaves utilisaient des pidgins entre eux et ce sont leurs enfants qui ont fait de ces pidgins des langues naturelles. Le problème le plus important que pose cette conception est qu'on ne sait pas définir, du point de vue linguistique, ce qu'est exactement un pidgin.

#### **4.3. La théorie de la relexification**

Cette théorie est la thèse centrale des travaux que Claire LEFEBVRE a dirigés dans les années 90 à l'Université du Québec à Montréal. Elle est présentée dans LEFEBVRE et LUMSDEN (1989) et postule essentiellement que la relexification est "l'utilisation par les locuteurs de l'organisation du lexique de leur langue maternelle (langue du substrat) comme base pour la réinterprétation des chaînes phonétiques produites par les locuteurs d'une autre langue (langue du superstrat). Ainsi, à chaque unité du lexique substrat est associée une séquence phonétique produite par les locuteurs de la langue du superstrat". Les auteurs ajoutent que "la relexification permet aux locuteurs de la langue du substrat de produire des expressions approchant celles de la langue du superstrat. Quand la langue issue du processus de relexification devient la base d'une lingua franca entre les locuteurs des langues du substrat qui n'ont pas de langue commune, la langue relexifiée est en train de se créoliser. Au moment où la variété relexifiée devient la première langue d'une génération d'enfants, le processus est complet : une langue créole est née". LEFEBVRE et LUMSDEN (1989) présentent des évidences qui confirment cette théorie de relexification. On retrouve cette hypothèse dans d'autres travaux comme celui de LUMSDEN (1999).

Cette théorie de la relexification est intéressante et constitue incontestablement une avancée dans les recherches qui tendent à expliquer la genèse des créoles en l'occurrence celle du créole haïtien.

En termes plus simples, la relexification signifie que les esclaves ont pris les mots français et leur ont changé de sens en leur affectant les sens des mots des langues africaines. Il s'agit d'une véritable restructuration sémantique qui se traduit en structure de surface par une permanence phonétique des mots de la langue française mais par une préservation, voire une persistance des sens des mots du fongbe.

L'implication fondamentale de cette théorie est que les peuples "importés" de l'Afrique vers les Amériques, dans leur lutte pour la préservation de leur identité, n'ont pas

voulu se débarrasser de ce qui fait l'essence de cette identité c'est-à-dire les sens des mots de leurs langues. Nous reviendrons sur cette question au point 6 de cet article.

La théorie de la relexification s'apparente à la théorie de la discontinuité de MANESSY (1987) qui soutient l'hypothèse que cette "discontinuité se situe à un niveau plus profond que celui des schèmes syntaxiques (MANESSY 1987 : p 29)" et que le substrat africain est à rechercher "au niveau de la mise en forme de la substance sémantique, de la conceptualisation (MANESSY 1987 : p 33)".

Dans le présent article, nous allons présenter des faits relevés pour l'essentiel par LEFEBVRE et LUMSDEN (1989) qui justifient la théorie de la relexification mais qui confirment par ailleurs une résistance des structures sémantiques des langues du substrat linguistique.

## V. LES PRESERVATIONS DE SENS

En observant les unités lexicales du créole haïtien, on constate que, du point de vue sémantique, ces unités sont parallèles aux unités sémantiques des langues africaines, par exemple le fongbe. Mais, du point de phonétique, les mots ont pour base les formes qu'ils ont en français. Les faits se présentent comme s'il y a eu un partage des propriétés phonétiques et sémantiques. Le créole a été "fabriqué" en prenant les propriétés phonétiques des mots en français et en affectant à ces mots les propriétés sémantiques que les concepts désignés ont dans la langue africaine. Plusieurs cas illustrent ce processus.

### 5.1. Les noms composés

Nous allons prendre des exemples en faisant des comparaisons avec le fongbe. On observe en haïtien des noms composés qui correspondent à des noms simples ou dérivés en français. On peut le voir dans les exemples suivants :

(2)	<i>Haïtien</i>	<i>Fongbe</i>	<i>Français</i>
a)	pye-bannan pied banane	kwékwè-tín banane arbre	bananier
b)	pye-palmis pied palme (palmiste)	dè-tín palmiste arbre	palmier
c)	po-bouch peau bouche	Nùfló bouche peau	lèvre

BROUSSEAU (1989) fait une présentation détaillée du phénomène. On constate que ces noms composés du créole haïtien sont formés à partir de lexèmes provenant de la langue française. Mais les éléments constitutifs des composés conservent rigoureusement les compositions sémantiques qu'ils avaient en fongbe. Pourquoi les esclaves, au moment de la genèse du créole, n'ont pas pu trouver un correspondant au mot *bananier* ou bien *lèvre* qui correspondrait à la forme phonétique de ces mots.

Il s'agit là d'une permanence des sens que les mots ont quand ils sont utilisés dans le fongbe mais d'une permanence des traits phonétiques que ces mots ont en français. Bien que les maîtres leur aient certainement dit le mot *lèvre* dont ils ont compris le sens (la peau qui couvre la bouche), les esclaves, à cause de leur penchant à vouloir préserver les sens, ont



choisi de ne pas essayer de prononcer le mot *lèvre*, mais de fabriquer un mot nouveau en utilisant les lexèmes *peau* et *bouche* afin de garder à ce concept les traits sémantiques qu'il avait en fongbe : c'est-à-dire *la peau qui entoure la bouche* d'où po-bouch = *nùfló*. Les esclaves, ayant certainement comme substrat linguistique une langue du type du fongbe, ont conservé pour les mots les formes phoniques françaises. A partir de là, ils ont généré des mots composés sur le modèle du fongbe. Il leur était plus difficile, c'est-à-dire moins économique, d'adopter des termes français tels que *bananier* et *lèvre*.

## 5. 2. Les séries verbales

Le phénomène de conservation de sens se remarque aussi et surtout au niveau du phénomène linguistique connu sous le nom de "*séries verbales*". Ce phénomène est très productif dans les langues Gbe en général et dans le fongbe en particulier.

On peut observer ceci à partir des exemples suivants :

- (3) *Fongbe*
- a) Kòkú wá yì zé vî ó mlányĩ  
Kokou venir aller prendre enfant DET coucher  
Kokou est allé faire coucher l'enfant
- b) Kòkú zé àgàsá ó yì àxì mè  
Kokou prendre crabe aller marché dans  
Kokou emporte le crabe au marché

Le phénomène linguistique "*séries verbales*" est une structure grammaticale qui distingue fondamentalement le haïtien et le français. Les séries verbales sont des constructions syntaxiques dans lesquelles deux ou plusieurs verbes sont juxtaposés avec ou sans flexions pour exprimer un seul procès verbal. Les exemples précédents du fongbe nous donnent une idée du phénomène. Dans beaucoup de cas, là où une langue comme le fongbe utilise plusieurs verbes, le français utilise un seul ou bien utilise un coordinatif ou bien une marque aspectuelle.

On trouve des constructions sérielles en haïtien comme dans la phrase suivante:

- (4) *Haïtien*
- a) Jan pran krab ale nan mache  
Jean prendre crabe aller au marché  
Jean a apporté le crabe au marché
- b) Machann yo kouri pran devan pote ale vann  
Marchands DET-les courir prendre devant porter aller vendre  
Les marchands se précipitent d'aller vendre

Plusieurs travaux ont montré que ce sont les propriétés sémantiques des verbes qui leur permettent de rentrer dans des constructions sérielles. Da CRUZ (1993 : pp 152-162) par exemple a montré que les verbes "*s'ó*" = "prendre" et "*h'èn*" = "tenir" en fongbe sont fortement susceptibles de rentrer dans des constructions sérielles. Mais, il y a des restrictions en ce qui concernent les verbes qu'ils sélectionnent pour des raisons sémantiques bien déterminées.

La présence du phénomène de sérialisation verbale en créole haïtien est une forte preuve que cette langue est née à partir d'un substrat linguistique qui contenait cette structure, en l'occurrence les langues qui couvrent la région de l'Afrique où se situe le fongbe. Cette constatation a été déjà faite par plusieurs auteurs dont ALLEYNE (1996) et COMHAIRE-SYLVAIN (1936), "l'un des tout premiers substratistes de l'histoire de la créolistique qui, dans sa thèse de doctorat présentée à la Sorbonne en France en 1936, a soutenu que le créole haïtien était une langue éwé à vocabulaire français". La première linguiste haïtienne voulait dire par là que les structures syntaxiques de la langue éwé<sup>10</sup> se retrouvent dans le créole haïtien malgré la base lexicale française de ce créole" RELOUZAT (1996).

Sur cette base on peut dire que les haïtiens ont conservé pour ces verbes les propriétés sémantiques qu'ils avaient en fongbe.

### 5. 3. Phénomènes atmosphériques

En haïtien, pour exprimer certaines manifestations atmosphériques, on se sert de constructions où des verbes sont précédés d'un thème qui apparaît en fonction sujet. En français, ces phénomènes atmosphériques sont exprimés par des constructions explétives c'est-à-dire un verbe précédé d'un impersonnel.

On peut observer ceci dans les exemples en (5) ci-dessous :

(5)	<i>Haïtien</i>	<i>Français</i>
a)	lapli tonbe la pluie tomber	il pleut
b)	laglas tonbe la glace tomber	il grêle

Quand on observe les faits en fongbe, on remarque qu'ils sont similaires à ce qui se passe en haïtien. On peut le constater en observant les exemples suivants :

<sup>10</sup> Le éwé est une langue Gbe de la famille Kwa parlée en Afrique de l'Ouest, au Ghana, Togo, Bénin et Nigéria.

(6)	<i>Haïtien</i>	<i>Fongbe</i>	<i>Français</i>
a)	lapli tonbe la pluie tomber	ji□ jà pluie tomber	il pleut
b)	laglas tonbe la glace tomber	làglási jà glace tomber	il grêle
c)	yon ti-van vante vent ? venter	Jòhòn ðò nyi nyi wè vent être souffler souffler PROG	il vente
d)	chalè a kraze-m chaleur a écrasé moi	yòzò hèn mi chaleur tenir moi	j'ai chaud

Il apparaît ainsi que ce qui est conservé dans le processus de création de ces phrases, ce sont les sens que ces mots avaient en fongbe.

#### 5. 4. Expression du progressif

En haïtien, l'aspect progressif s'exprime par un procédé grammatical très surprenant quand on observe la réalisation du même phénomène en français. Il s'agit de l'expression "*être en train de*". Cette expression se rend en haïtien par un phénomène de redoublement partiel du verbe comme dans l'exemple présenté en (7) ci-dessous :

(7)	<i>Haïtien</i>	<i>Français</i>
	yon ti-van vante vent ? venter	il vente

Quand on se réfère au fongbe, on remarque qu'il s'agit exactement de la façon dont le fongbe exprime le progressif; c'est-à-dire par un processus qui contient un redoublement du verbe. On peut l'illustrer par les exemples suivants :

(8)	<i>Fongbe</i>	<i>Français</i>
a)	Jòhòn ðò nyi-nyi wè vent être souffler souffler PROG	il vente (il est en train de venter)
b)	Kòjò ðò yi-yi wè Kodjo être aller aller PROG	kodjo est en train de partir

On observe une particule "ðò" qui correspond à une sorte d'auxiliaire suivi d'une forme "redoublée" du verbe puis une marque grammaticale du progressif. Cette structure est celle

qui est justement observée en haïtien à l'exception de la particule grammaticale finale<sup>11</sup>. Il s'agit manifestement là d'une préservation de sens grammatical qui appartient au fongbe (ou bien à une autre langue gbe).

Ce qui est en outre révélateur, c'est le traitement que les locuteurs bilingues fongbe-français font du même phénomène dans les parlers bilingues où il y a des emprunts de certains verbes. Soit les données suivantes :

- |     |   |                               |
|-----|---|-------------------------------|
| (9) | <i>Parler bilingue Fongbe-français</i>            | <i>Français</i>               |
|     | a) Kòjò ðò sì-siflé wè<br>Kodjo être siffler PROG | Kodjo est en train de siffler |
|     | b) Kòjò ðò dù-dùté wè<br>Kodjo être douter PROG   | kodjo est en train de douter  |

Ces données sont extraites de parlers bilingues fongbe-français tels qu'on peut les entendre actuellement à Cotonou par exemple. On voit que les structures que présente la forme progressive dans ces exemples, dans lesquels les verbes ont subi une réduplication, sont exactement les mêmes que ce qu'on a en haïtien. Il est donc clair que dans la genèse du créole haïtien, les locuteurs ont dû passer par une étape où ils ont été obligés de faire les mêmes restructurations lexicales, syntaxiques et sémantiques.

Les verbes n'auraient pas pu subir une telle transformation s'il n'y a pas eu, quelque part, une préservation de sens.

### 5. 5. Clivage du prédicat

En fongbe le clivage du prédicat se manifeste par la topicalisation du verbe dont une forme dupliquée se réalise en début d'énoncé. Une telle construction n'existe pas en français. On retrouve exactement le même phénomène en créole haïtien comme on peut le voir dans les exemples en (10) ci-dessous :

- |      |  |  |
|------|--|--|
| (10) | <i>Fongbe</i>  | <i>Français</i>                                    |
|      | a) Wa □ Kòkú wá bò Àsíbá yì<br>venir Kokou venir et Assiba partir                        | C'est quand Kokou est arrivé que Assiba est partie |
|      | b) <i>Haïtien</i><br>Rive Jan rive (a) Mari pati<br>arriver Jean arriver et Marie partir | C'est quand Jean est arrivé que Marie est partie   |

<sup>11</sup> Dans certaines langues gbe proches du fongbe, cette particule est absente ou bien exprimée par un ton bas comme c'est le cas en gungbe comme dans l'exemple :

Kòjò tò yì-yì - Kodjo est en train de partir  
Kodjo être aller aller PROG

Le fait que ce phénomène existe en créole haïtien est encore une preuve que le substrat linguistique de ce créole est constitué par les langues gbe et probablement le fongbe. Enfin, si cette construction a pu se réaliser en créole haïtien, il faut en déduire que les verbes en jeu sont utilisés avec les sens qu'ils ont dans les langues qui autorisent une telle construction.

## **VI. LES FONDEMENTS PSYCHOSOCIOLOGIQUES ET HISTORIQUES DE LA GENESE DU CREOLE HAÏTIEN**

### **6.1. Créolisation et histoire des sociétés**

L'un des intérêts scientifiques majeurs que présentent les langues créoles est qu'elles ont été formées récemment et que leur évolution et leur dynamisme interne, c'est-à-dire en somme, leur genèse peut être documentée à partir de quelques textes. Il est donc incontestable qu'aucune analyse sérieuse ne saurait ne pas tenir compte des conditions socio-historiques dans lesquelles elles sont apparues. Mais alors, il faut se préoccuper de déterminer la nature exacte des rapports entre ces conditions socio-historiques et les facteurs strictement linguistiques qui ont déterminé leur formation. Malheureusement, la plupart des études ont fait l'économie des facteurs sociaux de ce moment de l'histoire de ces hommes (esclaves et maîtres) et ne se sont limitées qu'aux aspects linguistiques stricto sensu : la linguistique n'a pas l'habitude de se servir de l'histoire. Mais, dans la problématique générale de la créolisation dont les dimensions dépassent les seuls aspects linguistiques comme l'a si bien montré CÉLIUS (1999), on ne peut pas ignorer l'histoire. On doit insérer les études qui veulent rendre compte de la genèse des langues créoles dans un procès génétique global des sociétés créoles, c'est-à-dire d'une créolisation historique qui tienne compte des conditions psychosociologiques qui prévalaient au cours de la formation des langues créoles et de tous les autres faits culturels qu'on reconnaît aujourd'hui comme relevant d'une créolisation. Il faut noter que depuis plusieurs années, ce concept de créolisation a été l'objet de débats pour délimiter le champ des phénomènes humains qu'il couvre. On en est arrivé à insérer la créolisation dans une problématique fondamentalement anthropologique. L'une des grandes figures de l'anthropologie dite afro-américaine, Roger BASTIDE, s'est attaché aux théories de la créolisation et le vocabulaire qu'il utilise pour cerner le phénomène provient de l'anthropologie. En fait, comme l'écrit GLISSANT (1997 :37), "la créolisation est la mise en contact de plusieurs cultures ou au moins de plusieurs éléments de cultures distinctes, dans un endroit du monde avec pour résultante une donnée nouvelle totalement imprévisible par rapport à la somme ou à la simple synthèse de ces éléments". C'est dans ce cadre général qu'il faut aborder la genèse des langues créoles. La suite de cet article se place dans cette optique.

### **6.2. L'instinct de survie**

Dans le domaine linguistique, les contacts entre les langues conduisent à des phénomènes divers comme les interférences, les emprunts et les alternances codiques ou code switching. Les études qui ont porté sur ces divers phénomènes n'ont pas pris en considération

les facteurs psychosociologiques de ces faits de contacts entre les langues. Ils ont été étudiés seulement en fonction de leurs aspects purement linguistiques. En ce qui concerne la genèse des créoles, il y a eu certes des phénomènes de contact de langues. Mais les faits dépassent les phénomènes classiques que nous venons de citer. Il y a alors des questions de fond qu'on doit se poser. La genèse des langues créoles ne peut-elle s'expliquer qu'exclusivement par des considérations purement linguistiques ? Les structures des langues créoles aujourd'hui sont-elles seulement dues aux structures des langues qui se sont rencontrées ? Pourquoi la préservation des sens, caractérisée par un auteur comme Claire LEFEBVRE de relexification, a-t-elle été le fondement essentiel de cette genèse ?

Notre postulat est qu'il faut prendre en compte les situations psychosociologiques des sociétés où ces langues sont nées. Plusieurs études ont été menées et il y a eu même des films qui ont montré qu'il s'agissait de sociétés fondamentalement inégalitaires où les esclaves étaient relégués à des conditions de vie où leur survie tout court était un combat quotidien. Tout était mis en œuvre pour nier leur humanité au sens propre du terme. Dans une telle situation, l'instinct de survie était prépondérant dans tous les actes de la vie. L'une des activités de la personne humaine la plus intrinsèque est incontestablement la communication par la langue. La possession d'une langue étant définitoire de l'espèce humaine. Il est par conséquent légitime de penser que l'instinct de survie a, au prime abord, été exercé sur la langue en tant que phénomène humain. La préservation des sens des mots a ainsi été le premier moyen que les esclaves ont utilisé dans leur lutte pour leur survie en tant qu'entité humaine.

Mais alors, pourquoi ne préserver que les sens des mots et leur conserver les formes phoniques de la langue française. On peut trouver l'explication en évoquant l'hypothèse Sapir-Whorf<sup>12</sup>. Bien qu'il y ait eu de nombreuses controverses à propos de cette hypothèse, l'idée qu'il existe un rapport intime entre la langue et les formes de pensée d'une société reprend de la vigueur aujourd'hui sous la forme de ce qu'on convient d'appeler le relativisme linguistique qui induit un relativisme culturel.

Les esclaves emportés dans leur nouveau monde avaient une forte volonté de conserver leur vision du monde. Ceci ne peut se faire que par la langue car elle est le premier gardien de la culture. Mais, venant de diverses régions de l'Afrique ils n'avaient pas une langue substrat commune. Ils ont donc conservé les formes phonétiques des mots français utilisés d'ailleurs en situation de forte diglossie par les maîtres et leur seul recours était de leur affecter les sens africains. Comme à Haïti, il y a une forte proportion d'esclaves issus des régions où on parle le fongbe où les langues apparentées, ainsi que nous l'avons montré plus haut, il s'est trouvé que ce sont les sens du substrat fongbe qui ont été les plus dominants.

---

<sup>12</sup> *L'hypothèse Sapir-Whorf*, formulée dans les années 30 par le linguiste américain **Benjamin WHORF** en se basant sur les idées de son professeur **Edward SAPIR**, postule l'existence d'une forte *relativité linguistique* : les différentes langues, selon Whorf, ne sont pas autant de collections d'étiquettes, mais autant de visions du monde : Le fait est que la "réalité" est, dans une grande mesure, inconsciemment construite à partir des habitudes langagières du groupe. Deux langues ne sont jamais suffisamment semblables pour être considérées comme représentant la même réalité sociale. Les mondes où vivent des sociétés différentes sont des mondes distincts. Ainsi, les hommes vivent selon leurs cultures dans des univers mentaux très distincts qui se trouvent exprimés par les langues différentes qu'ils parlent. Aussi, l'étude des structures d'une langue peut-elle mener à l'élucidation de la conception du monde.

C'est ce qui explique que les structures grammaticales des phrases du créole haïtien soient relativement isomorphes à celles du fongbe.

### 6.3. L'immuabilité de la créolisation

La créolisation est un processus immuable dans toute situation où deux ou plusieurs entités culturelles ou linguistiques se rencontrent. Tous les phénomènes humains sont sujets, à un moment donné de leur évolution, à une sorte de créolisation chaque fois qu'il y a une situation de rencontre de cultures différentes. Quand il y a une situation de dominants face à des dominés, on note toujours une réaction de survie de la part des dominés qui luttent, d'une certaine manière pour la conservation de leurs cultures. Cette réaction de survie ne peut toutefois pas garder les cultures intactes. Tous les êtres humains sont naturellement portés vers une consommation essentiellement inconsciente des faits de culture provenant des autres sociétés quand ces sociétés se rencontrent. Ceci aboutit à l'apparition inévitable de nouvelles cultures qui tendent à se créoliser. Mais, il y a toujours la peur ontologique de disparaître qui fait que les substrats ne disparaissent jamais ; d'où les créolisations. C'est ce que font remarquer des auteurs comme HANNERZ (1987 et 1992), SPITZER (2003) qui pensent qu'on peut étudier les transformations culturelles observées dans le Tiers-monde aujourd'hui dans une optique de créolisation qui permettrait d'expliquer de façon adéquate les réactions culturelles créatives des sociétés du Tiers-monde face aux influences du monde occidental dominant. Cette constatation contemporaine est certainement l'une des raisons psychosociologiques de la relexification qui a conduit à la préservation des sens des substrats linguistiques.

## VII. CONCLUSION

Dans sa forme contemporaine, le créole haïtien est, sans conteste, une langue née de la rencontre entre trois composantes humaines : les autochtones amérindiens, les Africains de la côte ouest africaine et les Français du nord de la France. Cette rencontre a produit, comme partout ailleurs dans les Amériques, une créolisation qui revêt des aspects divers où on note un nombre important de survivances africaines. Sur le territoire d'Haïti, l'une des survivances les plus significatives est la présence de structures de langues africaines dans le créole haïtien. La prédominance du Vodun à Haïti et la nature des phénomènes linguistiques observés dans le créole haïtien permettent de soutenir l'hypothèse que la population noire d'Haïti provient en grande partie de la côte de l'Afrique de l'ouest, en particulier des régions où on parle les langues *Gbe* comme le fongbe. En observant le fongbe, on arrive à déduire que, dans la genèse du créole haïtien, il y a eu conservation des sens des mots de la langue substrat dans un processus de relexification dans lequel les mots ont une forme phonique française.

En outre, ce que cet article a montré fondamentalement est que cette préservation de sens a des fondements psychosociologiques dus à la volonté naturelle des esclaves de préserver coûte que coûte leur humanité. La langue étant la première marque de l'existence d'une société humaine différenciée. Il s'agit d'un phénomène humain immuable général qu'on observe aussi de nos jours dans les transformations qui s'opèrent dans le monde. C'est ce phénomène qu'on désigne aujourd'hui sous le nom créolisation.

## RÉFÉRENCES

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE  
 SUDLANGUES N° 9 - 2008  
<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)  
 sudlang@refer.sn Tel : 00 221 548 87 99

ABU, Abarry S. & ASANTE, Molefi Kete (1996). *African Intellectual Heritage: A Book of Sources*. Philadelphia : Temple University.

ALLEYNE, Mervyn (1996). *Syntaxe historique créole*. Paris : PUC/Karthala. 198 p.

BROUSSEAU, Anne-Marie (1989). "De nù-flò à po-bouch : hypothèses sur l'origine des composés en haïtien". In *Revue canadienne de linguistique* 34, 3, pp. 285-313.

BASTIDE, Roger (1996). *Les Amériques noires*. Paris : L'Harmattan, 3e éd.

CÉLIUS, Carlo Avierl (1999). "La créolisation, portée et limites d'un concept". In : Agence Universitaire de la Francophonie (Ed.). *Universalisation et différenciation des modèles culturels*. Beyrouth : Université Saint-Joseph. pp. 49-95.

CHENET, Gérard (1975). "Sources africaines d'un humanisme d'expression française". In : *Ethiopiennes : Revue socialiste de culture négro-africaine janvier*, n° 01, 1975. Consulté en mars 2008 : [http://www.refer.sn/ethiopiennes/article.php3?id\\_article=238](http://www.refer.sn/ethiopiennes/article.php3?id_article=238)

COMHAIRE-SYLVAIN, Suzanne (1936). *Le créole haïtien : morphologie et syntaxe*. Port-au-Prince : Caravelle. Genève : Slatkine. Réimprimé en 1979.

COLLET-SEDOLA, Sabina (1997). "Commerce négrier et langues de l'Afrique de l'ouest au dix-septième siècle ; Trois petits dictionnaires bilingues des langues de la Côte d'Or et de Juda". In *Espace créole/Espaces francophones*, n°9, avril 1997. Revue du GEREC (Groupe d'Études et de Recherches en Espace Créolophone et francophone). Consulté en février 2008 : <http://www.potomitan.info/travaux/espacecreole/commerce.htm>

Da CRUZ, Maxime (1993). *Les constructions sérielles du fongbe : approches sémantiques et syntaxiques*. Thèse de Ph. D. : Université du Québec à Montréal, Montréal, Canada.

GLISSANT, Édouard (1997). "Traité du Tout-Monde". In : *Poétique* IV. Paris : Gallimard.

HANNERZ, Ulf (1987). "The world in creolization". In *Africa: Journal of the International African Institute*, vol. 57, n° 4, Sierra Leone. pp. 546-559.

HANNERZ, Ulf (1989). "Culture between Center and Periphery: Toward a Macroanthropology". In *Ethnos*, vol 54 n°3 & 4. pp. 200-216.

HANNERZ, Ulf (1992). *Cultural Complexity, Studies in the Social Organization of Meaning*, New York : Columbia University Press.

HJELMSLEV, Louis (1968). *Prolégomènes a une théorie du langage*, Paris : Minuit.

LAWTON, John (2005). "Ça swing dans les mémoires" in *Le nouveau courrier*, Paris : UNESCO,.

LECLERC, Jacques. (2007). *L'aménagement linguistique dans le monde*. Consulté en février 2008 : <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/index.shtml>.



LEFEBVRE, Claire et LUMSDEN, John (1989). "Les langues créoles et la théorie linguistique". In : *Canadian Journal of Linguistics / Revue canadienne de Linguistique*, vol 34, n° 3, Sept 1989. pp. 249-272.

LOTCH, Pat (2002). "Cultures africaines et identité afro-américaine aux Etats-Unis". In *Jazz et problèmes des hommes*. Consulté en janvier 2008 : <http://patlotch.free.fr/text/text/1e9b5431-175.html>

LUMSDEN, John (1999). "Language acquisition and creolization". In M. DeGraff (ed.), *Language Creation and Language Change: Creolization, Diachrony, and Development*, Cambridge (Mass.), MIT Press. pp. 129-157.

MANESSY, Gabriel (1987). "Créolisation et créolité". In *Etudes Créoles*, vol 10, n° 2. pp. 25-38.

MANUEL, Estelle (2008). *Pawòl Langaj Vodoun-la (Glossary of Vodoun Langaj; Glossaire du Langaj Vodoun)*. Consulté en février 2008 : <http://www.geocities.com/Athens/Delphi/5319/langaj.htm>

PALMER, Colin A. (1998). *Passageways: An Interpretive History of Black America, Volume I: 1619-1865*. New York : Harcourt Brace.

PERRY, James A. (2005). "African Roots of African-american Culture". In *The black collegian magazine, 2005*. *IMDiversity, Inc.* Consulté en janvier 2008 : <http://www.black-collegian.com/>

RAWLEY, James A. (1981). *The Transatlantic Slave Trade*. New York : W.W. Norton.

RELOUZAT, Raymond (1996). "Notes de lecture : Syntaxe historique créole de Mervyn ALLEYNE". In *Espace créole/Espaces francophones*, n°9, avril 1997. Revue du GEREC (Groupe d'Études et de Recherches en Espace Créolophone et francophone). Consulté en février 2008 : <http://www.potomitan.info/travaux/espacecreole/commerce.htm>.

SAUSSURE, Ferdinand de (1995). *Cours de linguistique général*. Paris : Payot-Rivages.

SPITZER, Nicholas R. (2003). "The cultural world of French Louisiana Creoles and the creolization of world cultures". In *Journal of American folklore*, vol. 116, n° 459. pp. 57-72.

TSHIBWABWA MWA BAY, Belinda (2004). "Diaspora : Histoire et Mythologies des origines". Consulté en mars 2008 : <http://www.grioo.com/info2531.html>

VEDRINE, Emmanuel (2005). *Petit lexique du créole haïtien*, 2ème. éd. révisé & édité par E. W. Védrine, juin 2005). Creole Project, Inc. Boston, Massachusetts (USA).